

NOTRE LIT RECLAME
pour 3 personnes: 276 Francs
pour 4 personnes: 324 Francs
pour 5 personnes: 372 Francs
pour 6 personnes: 420 Francs
pour 7 personnes: 468 Francs
pour 8 personnes: 516 Francs
pour 9 personnes: 564 Francs
pour 10 personnes: 612 Francs
pour 11 personnes: 660 Francs
pour 12 personnes: 708 Francs
pour 13 personnes: 756 Francs
pour 14 personnes: 804 Francs
pour 15 personnes: 852 Francs
pour 16 personnes: 900 Francs
pour 17 personnes: 948 Francs
pour 18 personnes: 996 Francs
pour 19 personnes: 1044 Francs
pour 20 personnes: 1092 Francs

35, Rue de la République
ROUBAIX
Téléphone 421 et 247

Les projets de M. Doumer et les projets du Cartel

Lundi, les milieux politiques étaient dans une telle agitation qu'on pouvait craindre une nouvelle crise ministérielle. On prêtait aux ministres cartellistes l'intention de déposséder les projets de M. Doumer, ce qui eût été, pour le moins, un romanierement partiel. Or, le Conseil réuni hier matin, s'est ouvert dans l'atmosphère la plus bienveillante. Suivant la note officielle communiquée à la presse « le Conseil s'est associé à l'esprit de conciliation de M. Doumer et l'a autorisé à déposer ses projets sur le bureau de la Chambre et à l'inscrire à l'ordre du jour de la séance. M. Briand a même déclaré: « Nous avons fait entendre l'esprit de Locarno au sein du Conseil. »

En réalité, le brouillard politique ne sera vraiment dissipé qu'après la rentrée de janvier. D'ici là, on sait qu'un nouveau congrès socialiste doit se réunir. Les radicaux-socialistes s'emploieront, sans doute, à faire renvoyer le Cartel de ses centres. La discussion qui s'ouvrira à la Chambre sur les projets gouvernementaux leur ménagera un terrain de combat.

L'horreur qu'inspirent aux groupes de gauche l'augmentation de la taxe sur le chiffre d'affaires n'est que prétexte à leur agitation. Certes, ils en avaient promis la suppression à leurs électeurs, mais on sait ce que valent leurs promesses électorales. Ce qu'ils redoutent par dessus tout, c'est de perdre le pouvoir pour un laps de temps indéterminé.

Si la politique vit de ces petites combinaisons de partis, les finances, elles, subissent difficilement. Or, les caisses de l'Etat se vident chaque jour et nous nous demandons comment les projets des cartellistes pourraient réaliser l'équilibre des prochains budgets. Ils ne composent, en substance, qu'un aménagement des impôts, en réduisant certains, en augmentant d'autres, en supprimant certaines causes d'évasion fiscale. Les réformes proposées, quelle qu'elle soit l'efficacité, ne peuvent donner des résultats qu'à longue échéance. Le simple bon sens indique donc que l'amélioration du rendement fiscal qui en découle en 1926 ne saurait couvrir les quatre milliards et demi de déficit annoncés par le ministre des Finances.

Nous préconisons trop la discussion des mesures financières, sans parti-pris politique, pour ne point reconnaître facilement que certaines dispositions du programme cartelliste paraissent susceptibles d'être retenues. Signifions, en passant, que les partis de gauche semblent comprendre la nécessité de compressions budgétaires auxquelles ils avaient paru hostiles jusqu'ici.

Leur projet comporte 800 millions d'économies par réduction sur les crédits du budget de 1926. Ces propositions de réduction devront être établies sous l'autorité directe du président du Conseil et soumises dans un délai d'un mois à la ratification du Parlement.

Il insiste, d'autre part, dans chaque canton de France, une Commission formée de contribuables et de représentants de la Commission des finances départementales chargés d'envisager les économies possibles dans les services publics. Une Commission départementale centralisera les résultats de ces travaux et les transmettra pour avis, au ministre des Finances.

Ces idées d'économies budgétaires et de décentralisation dans leur recherche semblent heureuses, en principe. Sont-elles incompatibles avec les projets de M. Doumer dont nos lecteurs trouveront la teneur par ailleurs? Nous ne le pensons pas.

Le président du Conseil et le ministre des Finances ont fait preuve de grande tolérance et ils semblent disposés à accepter des collaborations parlementaires sous la forme d'amendements raisonnables. Il suffira que les radicaux-socialistes apportent la même patience et la même largeur de vue dans leur discussion, pour que la Ministère puisse, dans le calme, mener son œuvre à bonne fin. Le voudront-ils? C'est à souhaiter. Une nouvelle session gouvernementale serait des plus nécessaires. M. Briand le sait mieux que personne, puisque selon sa forte expression, il se ramponne au pouvoir.

Un nouveau tamponnement en Espagne

Un train mixte se jette sur les débris de l'express de Carthagène
SEPT MORTS - CINQ BLESSES
Madrid, 29 décembre. — Nous avons relaté la catastrophe de chemin de fer survenue entre les stations de Cieza et de Blanca-Albarran.

Alors que les travaux de sauvetage se poursuivent, un train mixte, composé de wagons de marchandises et de deux wagons de voyageurs, arrivait de Cieza à une allure accélérée. Le mécanicien de ce train n'ayant pas connaissance du déraillement de l'express de Carthagène, jeta le train mixte sur les débris amoncelés des voitures brisées de l'express. Le choc fut terrible. Le mécanicien et le chauffeur du train mixte furent tués sur le coup. Des débris de la première voiture de ce convoi, on retira cinq cadavres. En outre, cinq voyageurs et le serre-frein étaient sérieusement blessés.

M^{lle} Edda Mussolini reçoit la médaille de l'héroïsme
Rome, 29 décembre. — Le Conseil de l'Institution Carnegie a conféré la médaille d'argent à Edda Mussolini, âgée de quatre ans, fille du premier ministre, qui, le 4 août dernier, sauva une jeune fille en danger de se noyer.

LES DETTES DE GUERRE
M. Mussolini va rencontrer M. Austen Chamberlain
Milan, 29 décembre. — M. Mussolini partira demain pour Rapallo, où il aura une entrevue avec sir Austen Chamberlain. On attache une certaine importance à cet entretien, particulièrement en ce qui concerne les négociations qui auront lieu prochainement en vue du règlement de la dette de guerre italienne à l'Angleterre.

Un immeuble en construction s'écroule
Trois ouvriers blessés grièvement
Paris, 29 décembre. — Cet après-midi, 56, rue du Président Wilson, à Asnières, un immeuble en construction s'est écroulé. Les plombs prévenus, ont retiré de sous les débris trois ouvriers grièvement blessés qui ont été transportés à l'hôpital Beaujon. Ce sont les nommés Paulmier, 55 ans; Nicou, 40 ans, et Gules, 25 ans.

UN COCHER DE VIERZON TROUVE DANS SA VOITURE UNE FORTUNE D'ORIGINE MYSTERIEUSE
Vierzon, 29 décembre. — M. Lesage, voiturier au service du maire de Nançay, étant de passage à Vierzon, entra à l'Hôtel de France. En remontant dans sa voiture quelques instants plus tard, il y trouva une liasse de titres de valeurs anglaises dont le montant est considérable.

Aucun coupon n'a été détaché de ces valeurs depuis vingt ans.
Le voiturier a déposé sa trouvaille à la Mairie de Vierzon.

MERVEILLEUSES DECOUVERTES
Le docteur Carrel a réussi à faire battre un cœur de poulet pendant deux ans
Du Sunday Chronicle:
A Vième, le docteur Doppler prétend avoir découvert une solution chimique susceptible de prolonger pour ainsi dire indéfiniment la vie de la matière organique.

De son côté, le docteur français Alexis Carrel, chef du service des recherches médicales à l'Institut Rockefeller de New-York, assure, lui aussi, que, grâce à une solution chimique dont il a le secret, il est en mesure de redonner aux cellules usées une vigueur nouvelle.

Il y a plus. Ce savant français révèle que, non seulement il a conservé vivantes pendant des années des cellules séparées du corps humain, mais qu'encre il est parvenu, dans son laboratoire, à faire battre pendant douze ans un cœur de poulet.

LE CARDINAL MERCIER OPERÉ
Bruxelles, 29 décembre. — Le cardinal Mercier a été opéré avec succès mardi matin, à Bruxelles. Le bulletin de santé signé par les professeurs Debatelleux, Demes, Lemaire, Gilles Ide, est ainsi conçu: « Son Eminence le cardinal Mercier a subi mardi matin une opération à l'estomac. L'intervention a été normale. L'état général est bon. Poulx, 90; température, 37° ».

LES CHANGES
LUNDI MARDI
LIVRE 133.05 130.72
DOLLAR 27.455 26.94
BELGIQUE ... 124.30 122.10

LE MAUVAIS TEMPS

LES INONDATIONS
EN FRANCE
Les pluies torrentielles signalées en diverses régions de l'Est, du Centre et de l'Ouest, ont provoqué la crue de plusieurs cours d'eau, notamment la Marne, l'Aisne, la Saône, le Rhône, la Vienne, l'Ain, le Cher, la Creuse, la Loire, l'Indre, l'Yonne, la Sarthe, qui sont en hausse constante et inondent déjà les terres riveraines. Les dégâts sont considérables.

La crue du Rhône
La crue du Rhône qui s'était atténuée au cours de la journée de dimanche s'est accentuée de nouveau, lundi soir, par suite d'une montée inopinée des affluents supérieurs, l'Arve, la Valserine, le Fier et l'Ain.

Le fleuve énorme, roule des eaux tumultueuses et menaçantes. Toutes les plaines riveraines de la banlieue de Lyon sont inondées. Les communications entre Vaulx-en-Velin et Villeurbanne sont coupées. Les habitants se ravitaillent par Décines, vers Miribel et les îles de la Pape. La vallée forme un lac de cinq kilomètres de large d'où émergent des peupliers et quelques toitures. A Miribel, plusieurs usines sont envahies par les eaux.

La crue de l'Oise
Creil, 29 décembre. — L'Oise subit en ce moment une crue.
Dans la traversée de Venette, les chemins de balage commencent à être submergés. D'autre part, le Chéran menace de déborder sur tout son parcours. Plusieurs usines sont menacées.

L'Aisne et la Marne débordent
Reims, 29 décembre. — La crue de l'Aisne s'est étendue autour de Sainte-Ménéould. Les prairies sont submergées, les bas quartiers de la ville sont vivement menacés.
Dans la vallée de la Marne, entre Louvois, Mareuil-sur-Ay et Ay, de nombreux jardins, écuries et exploitations agricoles sont inondés.

A Louvois, devant la crue menaçante, les autorités ont fait évacuer certains immeubles riverains de la Marne, dont tous les affluents débordent.

Une maison s'écroule à Nantes
Rue de l'Herminette, sur les pentes du coteau Sainte-Anne, une vieille maison s'est entièrement effondrée, minée par les pluies persistantes. Elle abritait huit familles ouvrières.

La crue du Rhin
La crue du Rhin et de la Moselle devient très inquiétante. Les niveaux du Rhin augmentent; les bords du fleuve sont déjà submergés. A Kreuznach, une partie de la ville

est inondée et les caves ont dû être évacuées. Si l'ancien changement de temps ne se produit, le danger d'inondations graves sera inévitable.

LES NAUFRAGES
La mer rejette cinq cadavres sur sept victimes
Bordeaux, 29 décembre. — Le navire de pêche signalé comme perdu dans les passes de Chassiron, est le dundee *Cyrel*, monté par sept hommes d'équipage. Il avait son point d'attache à Croix. Son armateur est M. Robinet, de La Rochelle.

La mer a rejeté ce matin, à la côte, cinq cadavres.
Une goélette disparue avec huit hommes d'équipage
Lorient, 29 décembre. — On est sans nouvelles depuis soixante-dix jours de la goélette *Nénette-et-Bintin*, commandée par le capitaine Surzur, et montée par un équipage de huit hommes, tous originaires du Morbihan. Cette goélette avait quitté Terre-Neuve avec un cargoïen de morues.

Où est passé le chalutier avec ses 12 marins?
Lorient, 29 décembre. — Parti de Lorient le 23 décembre, un chalutier à vapeur commandé par le capitaine Ambroise Gogo, et monté par douze hommes d'équipage, devait revenir samedi dernier 26 décembre. On n'a reçu aucune nouvelle de ce navire dans aucun port du littoral.

LA CRISE DÉTÉE

Le Conseil des Ministres adopte les projets financiers de M. Doumer

5 MILLIARDS 800 MILLIONS D'IMPOTS NOUVEAUX

Paris, 29 décembre. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Gaston Doumergue.

M. Doumer, ministre des Finances, a soumis à ses collègues le texte définitif de ses projets. Il a déclaré que son intention était de soumettre aux Chambres, prochainement, un projet de réforme des impôts directs, conformément au principe démocratique. Mais ces projets ne peuvent être immédiatement votés et mis en recouvrement pour le début de

les paiements dont le mode de perception sera établi par décret.

Le Conseil s'est associé à l'esprit de conciliation de M. Doumer et celui-ci a été autorisé à déposer ses projets sur le bureau de la Chambre et à en poursuivre l'examen dès que possible, devant la Commission des Finances, en vue de réaliser, dès le mois de janvier, l'accord indispensable dans l'intérêt du pays, entre le Gouvernement et les Chambres.

L'EQUILIBRE BUDGETAIRE
L'équilibre budgétaire devant résulter de l'exécution des clauses du projet de loi que M. Doumer a été autorisé à déposer sur le bureau de la Chambre se présentera de la manière suivante:

DÉPENSES. — Déficit du projet de budget de 1926 en l'état actuel du travail parlementaire s'élevait à 4.450 millions; économies nouvelles à réaliser avant le vote définitif, évaluées à 200 millions; déficit réduit à 4.250 millions.

Annuités de remboursement des avances de la Banque de France, 2.000 millions.
Annuités d'amortissement de la dette publique, 2.500 millions; ensemble, 8.800 millions.

RECETTES. — Ressources provenant de la majoration des impôts sur le revenu appliquée à l'exercice 1926, loi du 4 décembre 1925, 3.000 millions.
Produit du renforcement des administrations fiscales et des services de contrôle, 300 millions;

Impôt sur les opérations de Bourse porté à 1 1/2 %, 100 millions;
Augmentation du prix des tabacs, 1.000 millions;
Taxe à l'exportation, 600 millions;
Imposition extraordinaire et temporaire de 1.20 % sur les paiements, 3.800 millions.
Ensemble: 8.800 millions.

« L'ESPRIT DE LOCARNO A PREVALU »
déclare M. Briand
Les ministres qui avaient été convoqués en Conseil, à l'Élysée, pour 10 heures, n'ont été en mesure de commencer leur délibération qu'à 11 heures, le ministre des Finances ayant été retenu au Palais-Bourbon où se poursuivait la discussion du budget. La séance a pris fin vers midi et demi.

En quittant l'Élysée, M. Aristide Briand, qui paraissait d'excellent humeur, a déclaré aux journalistes:
« Nous avons fait entrer l'esprit de Locarno au sein du Conseil. L'accord s'est réalisé sur tous les points dans une atmosphère de parfaite cordialité. »

LA LOI SUR LES LOYERS

Le texte n'a pas été modifié par la Chambre
Paris, 29 décembre. — La Commission de législation civile et criminelle, réunie ce matin, a examiné le texte du projet relatif à la prorogation du régime des loyers tel qu'il a été adopté par le Sénat.

Elle a chargé son rapporteur, M. Félix Gouin, de conclure à son acceptation et de déposer un rapport en ce sens.

La Chambre n'a pas apporté de modifications aux dispositions adoptées hier par la Haute-Assemblée.

Voici le texte voté par le Sénat et la Chambre, instituant la prorogation de trois mois:

LE BUDGET DE 1926

Paris, 29 décembre. — S'obstinant dans ses déplorables méthodes de travail, la Chambre des députés a siégé sans autre arrêt que l'heure du repas depuis... lundi matin à 9 heures, jusqu'à aujourd'hui à midi cinq.

La discussion générale est close.
La séance reprendra ce soir à six heures et demi.

LE BUDGET DU TRAVAIL
La Chambre a poursuivi durant toute la nuit et la matinée de mardi la discussion du budget des dépenses.

A 3 h. du matin, elle avait adopté 190 chapitres du budget du travail. Après explications de M. Lamoureux, rapporteur du budget, sur l'intervention de M. Bovier-Lapierre, qui demandait un relèvement du crédit du chapitre 138 (subvention pour les constructions d'immeubles principalement affectés aux familles nombreuses), le chapitre est renvoyé à la Commission. Les autres chapitres du budget du travail sont adoptés; les chapitres 142 et 143 ayant été réservés.

LE BUDGET DES R. L.

Il est 8 heures, des cris de « A demain! » se font entendre, mais les 30 députés présents, solidement postés, décident de continuer la séance.

M. Desjardins proteste encore contre le fait que la comptabilité des régions libérées n'est pas soumise aux règles normales de la comptabilité française. C'est à cette anomalie qu'on a dû voir certains sinistrés recevoir au début, jusqu'à 90 p. 100 des dommages qu'ils avaient cru pouvoir demander, alors que par suite, leurs demandes ne sont trouvées réduites de 40 à 50 %.

M. Jarry (Marne), montre l'embaras de nombreuses communes des régions libérées, dont les travaux de reconstruction sont arrêtés. Il demande leur faciliter des emprunts.

M. Philippoteaux montre ensuite le détresse des petits sinistrés qui ont vu jusqu'à leurs titres de rente 3 %, et qui n'arrivent pas à reconstruire parce qu'ils ont vu leur coefficient diminuer et parce qu'ils ne peuvent plus obtenir d'avances. Au début, on a pris les gros dossiers. C'était peut-être utile, au tout maintenant des petits sinistrés, sinon ils seront fondés à dire: qu'il n'y a pas de justice.

A LA CHAMBRE

UNE SEANCE DE 26 HEURES!

Et la loi de finances n'est pas votée

Paris, 29 décembre. — S'obstinant dans ses déplorables méthodes de travail, la Chambre des députés a siégé sans autre arrêt que l'heure du repas depuis... lundi matin à 9 heures, jusqu'à aujourd'hui à midi cinq.

La discussion générale est close.
La séance reprendra ce soir à six heures et demi.

LE BUDGET DU TRAVAIL
La Chambre a poursuivi durant toute la nuit et la matinée de mardi la discussion du budget des dépenses.

A 3 h. du matin, elle avait adopté 190 chapitres du budget du travail. Après explications de M. Lamoureux, rapporteur du budget, sur l'intervention de M. Bovier-Lapierre, qui demandait un relèvement du crédit du chapitre 138 (subvention pour les constructions d'immeubles principalement affectés aux familles nombreuses), le chapitre est renvoyé à la Commission. Les autres chapitres du budget du travail sont adoptés; les chapitres 142 et 143 ayant été réservés.

LE BUDGET DES R. L.
Il est 8 heures, des cris de « A demain! » se font entendre, mais les 30 députés présents, solidement postés, décident de continuer la séance.

M. Desjardins proteste encore contre le fait que la comptabilité des régions libérées n'est pas soumise aux règles normales de la comptabilité française. C'est à cette anomalie qu'on a dû voir certains sinistrés recevoir au début, jusqu'à 90 p. 100 des dommages qu'ils avaient cru pouvoir demander, alors que par suite, leurs demandes ne sont trouvées réduites de 40 à 50 %.

Un vaste plan de redressement financier

La mise au point du projet des industriels du Nord

Notre confrère « Paris-Midi » a publié lundi et mardi des articles très documentés sur l'effort nécessaire de la France pour son redressement financier. Ce même organe publiera aujourd'hui mercredi une étude pratique du plan qu'on pourrait adopter selon lui. A titre documentaire nous le commentons à nos lecteurs.

L'EMPRUNT DE LA LIBERATION
Le principe en est simple. Une grande souscription spontanée pour la libération financière du pays. Non pas une souscription non pas en son. Une souscription portant intérêt, mais un intérêt relativement faible.

C'est le plan qu'on pourrait adopter selon lui. A titre documentaire nous le commentons à nos lecteurs.

LA SOUSCRIPTION DE L'EMPRUNT
Pour assurer cette souscription il faut que chaque membre de commerce, chaque Syndicat agricole, toutes les grandes corporations dont le chiffre est inscrit en France prennent contact avec ses membres, souscripteurs éventuels.

Les souscripteurs, elle les connaît; elle sait quelles sont leurs ressources; elle sait quelle contribution ils peuvent apporter; elle conclut avec eux du chiffre de la souscription.

Une opération magnifique s'empara de toutes les villes de France. Marseille veut apporter plus que Bordeaux, Lyon plus que Marseille, Lille plus que Lyon. La Provence passe une rigoureuse avec la Bourgogne; la Normandie avec la Gascogne. Tout le pays est témoin de cette lutte. Il y prend part. Il assiste à la montée qui bat les records des anciens emprunts.

Et quand, le tonnerre splendide a pris fin, on obtient pour chaque ville, pour chaque province de France, un chiffre précis. Le montant total de la souscription est connu avant que le premier versement ait eu lieu.

LA CAISSE D'AMORTISSEMENT
Mais ces milliards, se demandent déjà les lecteurs inquiets d'avoir vu tant de fois dilapider ceux qu'ils avaient souscrits, où vont-ils? Rassurons-les. Ils sont apportés à une Caisse d'amortissement dont la création nécessaire a été envisagée par tous les Gouvernements qui se sont succédés depuis un an.

Pour que tous ceux qui contribuent à la grande souscription de libération puissent avoir confiance, il faut que la Caisse d'amortissement soit indépendante et autonome.

Y sont représentés, les grandes organisations industrielles, agricoles, commerciales, la C.G.T., le Parlement et est représenté également mais sans avoir la prépondérance numérique.

Une loi constitutionnelle votée actuellement par la Chambre et le Sénat réunis à Versailles en Congrès assurerait même, s'il le faut, à la Caisse nationale d'amortissement, une pleine indépendance.

LES GARANTIES DE L'EMPRUNT
La Caisse, par hypothèse, fonctionne. Elle a un privilège sur certains fonds budgétaires. Sur des recettes stables et bien viables, par exemple sur les recettes fiscales provenant des transports de chemins de fer ou des douanes.